



Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire Séance du 16 JUIN 2014.

L'an deux mille quatorze, le lundi 16 juin, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 6 juin, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Messieurs Paul QUILES, François LLONCH, Bernard TRESSOLS

Commune de PENNE : Messieurs Philippe DELABRE, Axel LETELLIER

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Armand CECCARELLI.

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ

Commune de VAOUR : Messieurs Pascal SORIN, Bernard HOLDERLÉ

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER,

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Jean-Pierre MARTEAU

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Claude LAURENT

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Régine BESSOU

Commune de LE RIOLS : Monsieur Bernard LARROQUE

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Gérard TERRISSOL

Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU

Commune de MARNAVES : Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Jean-David ROOCKX

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Gérard VIDAL

Formant la majorité des membres présents.

Absents et excusés : Madame Renée GAUTIER et Monsieur Paul VILLAIN (CORDES), Monsieur Jean-Luc KRETZ (PENNE), Monsieur Jean-Christophe CAYRE (ST MARTIN –LAGUEPIE), Monsieur Pierre PAILLAS (MILHARS)

- Monsieur Philippe WOILLEZ est élu secrétaire de séance.

Service des Ecoles :

1- Délibération portant sur la modification des horaires scolaires et des nouveaux emplois du temps, pour la rentrée de septembre 2014.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'aménagement des rythmes scolaires des écoles de la 4C a été voté par le conseil communautaire en date du 22 février 2013 et que sa mise en place a été effective dès la rentrée 2013 avec la mise en place des « T.A.P » (Temps d'activités périscolaires) et la création d'un poste de coordonnateur pour élaborer le « Projet Educatif Territorial ».

Il précise que les horaires initiaux de cet aménagement doivent être modifiés pour la rentrée 2014, notamment pour pouvoir dispenser des « T.A.P » d'une durée plus conséquente et d'un contenu plus approfondi, qui donneront plus de satisfaction aux enfants mais aussi aux intervenants (durée actuelle ¾ heures trop courte) ; en rappelant aussi que la convention cadre relative au « Projet Educatif Territorial » signé par les différents partenaires institutionnels « prévoit l'importance d'un temps réel éducatif ».

Il donne la parole à Monsieur Claude BLANC, Vice-président des Ecoles, en charge de ce dossier, qui rend compte au conseil communautaire du Comité de Pilotage qui s'est tenu le 20 mai 2014, auquel ont participé un représentant des services de l'Education Nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et au cours duquel la proposition de la nouvelle organisation des horaires de la semaine pour la rentrée de septembre 2014 a été établie à raison de deux fois 1H30 par semaine.

Il précise que ce réaménagement des horaires liés aux « T.A.P » dispensés ne concerne que les écoles de VAOUR, MILHARS et CORDES, l'école de PENNE ayant déjà dès 2013, réorganisé les horaires en fonction des activités proposées.

Suite à ce comité de pilotage, les conseils d'écoles de VAOUR, MILHARS et CORDES ont été convoqués et le réaménagement proposé leur a été présenté et soumis pour validation :

- Les conseils d'écoles de VAOUR et de MILHARS ont émis un avis favorable à cette modification des horaires.

- Le conseil d'écoles de CORDES a émis un avis défavorable.

Au terme de l'exposé de Monsieur BLANC, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de statuer sur la proposition de modification des horaires scolaires et des nouveaux emplois du temps pour la rentrée 2014, comme présentée sur les tableaux ci-annexés.

Le conseil communautaire, entendu la proposition de Monsieur le Président et l'exposé qui vient de lui être fait,

Décide à la majorité des membres présents

(22 voix pour, 1 abstention) :

- D'appliquer la nouvelle organisation des horaires scolaires dès la rentrée 2014 à l'ensemble des écoles concernées (CORDES, MILHARS, VAOUR).

2- Délibération : Convention d'utilisation des équipements sportifs du collège de CORDES pour l'année 2014.

Monsieur le Président propose de renouveler la convention entre le Collège Val-Cérou et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, qui fixe les modalités d'utilisation du plateau sportif du Collège par les élèves de l'école primaire du Pays Cordais et notamment les effectifs accueillis, les périodes et les jours d'utilisation modifiés :

- ✓ Les périodes, les jours d'utilisation sont :
 - Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h45,
 - Le mardi de 9h00 à 10h30,
 - Le jeudi de 10h30 à 12h00,
 - Le vendredi de 11h30 à 12h00 et de 15h00 à 15h45.

- ✓ Les effectifs accueillis s'élèvent à : 140 élèves au total.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement de la Convention avec le Collège Val-Cérou, ainsi modifiée pour l'année 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer la Convention.

3 - Délibération : Convention relative au fonctionnement du Réseau d'Écoles di « CORDES » pour l'année 2014.

Monsieur le Président donne lecture de la convention 2014 relative au fonctionnement du Réseau Pédagogique proposée par le Conseil Général du Tarn. Il rappelle que ce réseau est constitué exclusivement d'écoles primaires : Cordes, Bernac, Cestayrols, Donnazac, Fayssac, Itzac, Milhars, Penne, Sainte Croix, Vaour et Villeneuve sur Vère.

Cette convention, entre le Conseil Général du Tarn, la Direction Académique et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse définit le fonctionnement administratif et financier du Réseau d'écoles et supporté par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **ACCEPTÉ** cette Convention et **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à la signer.

4- Délibération : Convention de participation aux charges de fonctionnement du réseau pédagogique de MONESTIES

- Considérant que la Communauté de Communes a été retenue comme support administratif et financier du Réseau Pédagogique dit « Cordes »,

- Considérant les fonctions du coordonnateur du Réseau Pédagogique de Cordes et de Monestiés exercées au sein d'un seul établissement : l'École primaire du Pays Cordais, depuis la rentrée scolaire 2013/2014,

Monsieur le Président propose un projet de convention déterminant les éléments et les modalités pris en compte pour le calcul de la participation financière aux charges de fonctionnement : maintenance du photocopieur, ligne téléphonique et fournitures de bureau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **VALIDÉ** cette Convention et **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à la signer.

5 - Délibération : Convention de participation aux charges liées à l'accueil d'un élève inscrit par dérogation en classe spécialisée à l'école du Bon Sauveur.

Le projet de convention est établi entre la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et l'Ecole Bon Sauveur afin de mettre en place une participation financière liée à l'accueil d'un élève inscrit par dérogation en classe CLIS, à l'Ecole Bon Sauveur à Albi, pour l'année scolaire 2013/2014. Le montant de la participation aux charges de fonctionnement école est fixé à hauteur de 650 euros l'année solaire, forfait communal moyen du département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** cette Convention et **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à la signer.

INFORMATION SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE RELATIVE AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) (Intervention de Monsieur Claude BLANC Vice-Président en charge des Ecoles)

La convention-cadre relative au PEDT proposée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, a été signée avec les différents partenaires : Madame la Rectrice de l'Académie de Toulouse, Madame la Préfète du Tarn, Madame la directrice de la CAF du Tarn, Monsieur le Président d'Arc en Ciel et Monsieur le Président de la 4 C.

Elle formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser les activités périscolaires.

6 - Délibération : Désignation d'un Délégué de la Communauté de Communes à l'association TIGéo2 et reconduction de l'adhésion pour 2014.

Monsieur le Président rappelle que, l'année dernière, la communauté du Cordais et du Causse était adhérente à l'association TIGéo2 en tant que membre fondateur du Collège 1 et que dans ce cadre, Monsieur BLANC, Vice-Président en charge des Ecoles en était délégué.

Il propose de reconduire cette adhésion ainsi que la délégation de Monsieur BLANC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de reconduire l'adhésion pour l'année 2014 et valide la délégation de Monsieur BLANC auprès de l'association TIGéo2.

7 - Théâtre :

Délibération modifiant la convention initiale signée avec l'association de gestion du théâtre du Colombier (appartement du théâtre) : délibération ajournée au prochain conseil communautaire.

8- Budget Voirie :

Délibération demande de la subvention FAVIL 2014 (fonds d'aide à la voirie d'intérêt local) Conseil Général du Tarn.

Monsieur le Président présente à l'assemblée des devis de travaux d'investissement au titre de la voirie qui ont été établis par les entreprises et qui seront réalisés en 2014 sur les communes de la communauté de communes du Cordais et du Causse : CORDES, LES CABANNES, BOURNAZEL, MOUZIEYS-PANENS, VINDRAC, LABARTHE-BLEYS, SOUEL, ST MARCEL-CAMPES, LACAPPELLE-SEGALAR, LIVERS-CAZELLES, ST MARTIN-LAGUEPIE, MARNAVES, MILHARS, PENNE, LE RIOLS, ROUSSAYROLLES, ST MICHEL DE VAX,VAOUR.

Le montant global des travaux voirie 2014 estimé se chiffre à :

**330 077.64 Euros HORS-TAXES.
(Trois cent trente mille, soixante-dix-sept euros et soixante-quatre centimes).**

Il demande au conseil communautaire d'approuver le devis global de travaux et de l'autoriser à déposer la demande de subvention FAVIL 2014 auprès du Conseil Général du Tarn.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention FAVIL 2014 auprès du Conseil Général du Tarn.

9- Délibération modificative du budget de la Voirie 2014 : inscription définitive des opérations d'investissement des communes.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		19 211.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		19 211.00 €
D 2317-29 : TX VOIRIE CORDES 2014	9 600.00 €	
D 2317-30 : TX VOIRIE LES CABANNES 2014		3 500.00 €
D 2317-31 : TX VOIRIE BOURNAZEL 2014	1 529.00 €	
D 2317-32 : TX VOIRIE LACAPELLE SEGALAR 2014	11 770.00 €	
D 2317-33 : TX VOIRIE MOUZIEYS-PANENS 2014		6 413.00 €
D 2317-34 : TX VOIRIE LABARTHE-BLEYS 2014	3 000.00 €	
D 2317-35 : TX VOIRIE VINDRAC 2014		1 900.00 €
D 2317-38 : TX VOIRIE ST MARTIN LAGUEPIE 201		9 400.00 €
D 2317-39 : TX VOIRIE LIVERS-CAZELLES 2014	744.00 €	
D 2317-40 : TX VOIRIE PENNE 2014		23 608.00 €
D 2317-41 : TX VOIRIE MILHARS 2014		4 700.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	26 643.00 €	49 521.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		19 211.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		19 211.00 €
R 10222 : FCTVA		3 667.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		3 667.00 €
R 74751 : Particip du GFP de rattachement		19 211.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		19 211.00 €

10 - Centre Social :

Délibération portant désignation de trois délégués de la 4C au Conseil d'Administration du Centre Social.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que conformément aux statuts modifiés du Centre Social du 15 Mai 2013, il y a lieu de procéder à la désignation **de trois délégués de la 4C**, qui seront membres du conseil d'administration.

Il propose à l'assemblée de procéder à leur désignation.

Sur la proposition individuelle des candidatures et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur Philippe DELABRE
- Monsieur Patrick LAVAGNE
- Monsieur Pascal SORIN

en qualité de délégués de la 4C au centre social CORDES-VAOUR.

11- Délibération approuvant la liste préparatoire des candidatures de commissaires de la commission intercommunale des impôts de la 4C.

Monsieur le Président présente à l'assemblée, la liste préparatoire des candidatures des membres de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de Communes qui a été constituée sur proposition des communes membres mais aussi de quatre communes hors territoire conformément à la note de la Direction Départementale des Finances Publique (DDFIP).

Il rappelle que cette liste préparatoire de candidatures doit être validée par le conseil communautaire et qu'elle sera ensuite communiquée à la DDFIP qui procédera alors à la nomination de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants qui siégeront à cette commission.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition, le conseil communautaire valide l'ensemble de liste préparatoire de candidatures de la commission intercommunale des impôts directs ci-annexé à la présente délibération.

Liste préparatoire des commissaires de la commission intercommunale des impôts 2014.

1-BOURNAZEL

Titulaire

- M. LAURENT Claude, retraité, adresse : Le Bourg 81170 Bournazel.

Suppléant

- M. LEDOUX Christian, retraité adresse : La Plaine 81170 Bournazel.

2-VINDRAC

Titulaire

M. MONCERE Éric, profession : négoce agricole adresse : 81170 Loubers.

Suppléant

M. BOUSQUIE Francis, retraité adresse : Péteule 81170 Vindrac

3-ST MARCEL CAMPES

Titulaire

M. MARTEAU Jean-Pierre, Maire, retraité, domicilié le village de St-Marcel 81170 SAINT-MARCEL-CAMPES

Suppléant

Mme LECAT-BONNAFOUS Evelyne, exploitante agricole, domiciliée La Martinié 81170 SAINT MARCEL CAMPES

4-ST MICHEL DE VAX

Titulaire

M. GARCIA ERLI Membre Titulaire retraité domicilié à "la plaine" 81140 ST MICHEL DE VAX.

Suppléant

Mme ALZIEU Mauricette, retraitée, domiciliée à "Blanquefort" 81140 ST MICHEL DE VAX.

5-MILHARS

Titulaire

M. ASTOUL Serge, Agriculteur, Les Landes 81170 MILHARS

Suppléant

Mme GRAVIER Sylvie, Exploitant espaces verts, Le Ségalar 81170 MILHARS

6- LES CABANNES

Titulaire

M. Patrick LAVAGNE, Professeur des écoles, domicilié 6, chemin St Jean
81170 Les Cabannes

Suppléant

M. Philippe WOILLEZ, retraité, domicilié Le Coudenas 81170 Les Cabannes.

7- ST MARTIN-LAGUEPIE

Titulaire

M. CECCARELLI Armand, - Retraité - Demeurant La Rivière 81170 SAINT MARTIN LAGUEPIE.

Suppléant

M. CAYRE Jean-Christophe, Agriculteur - Demeurant Somnard, 81170 SAINT MARTIN LAGUEPIE.

8- MOUZIEYS PANENS

Titulaire

M. Claude Blanc, Retraité Militaire, domicilié Route de la Treyne 81170 Mouzieys-Panens.

Suppléant

M. Mandirac Gérard, Agriculteur, domicilié Les Ouradous 81170 Mouzieys-Panens

9- VAOUR

Titulaires

Mme Margaretha KENKEL, sans profession, rue de Sacourieu 81140 VAOUR.

M. Pascal SORIN, exploitant forestier, Rue de la Poste 81140 VAOUR

Suppléant

M. Gérard LANOYE, retraité, le bourg 81140 VAOUR

10- LIVERS-CAZELLES

Titulaire

M. VIDAILLAC Jacques Adresse : "Puech Del Bouys" 81170 Livers-Cazelles, retraité.

11- CORDES

M. LLONCH François, retraité de la Poste, domicilié 9, rue du Fourmiguier à 81170 CORDES SUR CIEL

M. VILLAIN Paul, metteur en scène, domicilié 43 Grand Rue Raimond VII à 81170 CORDES SUR CIEL

Mme GAUTIER Renée, retraitée, domiciliée 19, avenue du 8 mai 1945 à 81170 CORDES SUR CIEL

M. ANDRIEU Bernard, retraité, domicilié 11 avenue du 8 mai 1945 à 81170 CORDES SUR CIEL

M. PUECH Christophe, menuisier, domicilié 15, rue Notre Dame à 81170 CORDES SUR CIEL

M. BLANC Pierre, artisan-commerçant, domicilié 3, place Jeanne Ramel-Cals à 81170 CORDES SUR CIEL

12- Le RIOLS

Titulaires

M. BESOMBES Serge, plombier, domicilié à LE RIOLS 81170.

M. FAVAREL Philippe, agriculteur, domicilié à La Plaine LE RIOLS 81170.

Suppléant

MOURGUES Michel, artisan, domicilié à Calvet LE RIOLS 81170

13 -ROUSSAYROLLES

Titulaire

M. Jean-David ROOCKX, Exploitant agricole, Le Village 81140 ROUSSAYROLLES.

Suppléant

M. Didier BARGIACCHI, Artisan, La Foun Naouto, 81140 ROUSSAYROLLES.

14- LACAPELLE-SEGALAR

Titulaire

M. Gérard TERRISSOL, retraité, domicilié Le bourg 81 170 LACAPELLE-SEGALAR.

Suppléant

Mme Josette NOUVIALLE, domiciliée « Nicot » 81 170 LACAPELLE-SEGALAR

15- SOUEL

Titulaire

M. CEBAK Frank, Retraité - Demeurant Sarmazes 81170 SOUEL.

Suppléant

M. ECHE Jean-Paul, Agriculteur - Demeurant Sargniac 81170 SOUEL

16- PENNE

Titulaire

Mme Dominique KYRIAKOS, commerçante, Le village 81140 PENNE

Suppléant

M. Marc LEFRANC, artisan, domicilié Le ROUDOULIE 81140 PENNE.

17- MARNAVES

M. Jean-Claude GAUBEN, domicilié au "Mas de portes" MARNAVES 81170

Communes Hors territoire CC

M. René CASTEX, retraité commercial, Les Garrigues 81170 LOUBERS

M. Jacqueline PONS, co-gestionnaire Ets, Gradé 81140 CAMPAGNAC

12 – Délibération mise en place d'un défraiement de frais kilométriques pour les présidents de commissions de la 4C n'ayant pas de régime indemnitaire.

Monsieur le Président explique au conseil communautaire que dans le cadre du budget voté le 12 avril 2014, une ligne budgétaire a été ouverte pour le défraiement kilométrique des déplacements des membres du bureau assurant une présidence de commission et ne percevant pas de régime indemnitaire au sein de la 4C.

Il propose que les frais de déplacements soient remboursés sur présentation d'un état justificatif précisant les kilomètres parcourus et la date et l'objet de la réunion concernée.

Il précise que le tarif de remboursement des frais kilométriques, est celui du barème applicable au 1^{er} janvier de l'année.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la proposition qui vient de lui être exposée.

13 - Délibération portant désignation de deux délégués de la 4C au Conseil d'Administration de la crèche La Coccinelle.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, suite au renouvellement du conseil communautaire, il y a lieu de procéder à la désignation **de deux délégués de la 4C**, qui seront membres du conseil d'administration de la Crèche La Coccinelle, pendant tout la durée de leur mandat électif.

Il propose à l'assemblée de procéder à leur désignation.

Sur la proposition individuelle des candidatures et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC

- Monsieur Christian LEDOUX

en qualité de délégués de la 4C à la Crèche La Coccinelle.

14 – Délibération validant le projet de convention entre le 4C et l'association Fontbonne Espace Nature, portant sur les modalités de fourniture des repas à l'association par la Cuisine de Fontbonne et les tarifs de vente des repas. (Délibération ajournée au prochain conseil communautaire).

INFORMATIONS DIVERSES

- FPIC 2014

Information sur le tableau de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales au titre de 2014 (application du droit commun comme l'année dernière).

- Pouvoir de police spéciale des Maires

Monsieur le Président informe les Maires du modèle de courrier qui va leur être envoyé et qu'ils devront retourner à la 4C par lettre recommandée avec A.R et en parallèle, en adresser une copie à Madame la Préfète.

Le projet de courrier stipule « le refus du Maire de voir transférer son pouvoir de police spéciale au Président de la 4C, en matière d'assainissement non collectif, de déchets ménagers et de voirie. »

Il précise que cette procédure est la même que celle qui avait été adoptée par l'ensemble des communes de la 4C en 2013.

- Site internet de la 4C.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la construction du site internet de la 4C en cours.

Les Maires des communes recevront l'adresse du site pour qu'ils puissent aller vérifier les informations qui concernent leur commune, avant la mise en ligne définitive du site.

S'il y a des modifications éventuelles à y apporter, elles pourront être transmises à Evelyne BOUSQUET, qui les fera suivre à Paul VILLAIN.

Il précise que le lancement officiel du site est prévu pour le mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.